Ministère de la Modernisation de l'Administration et de l'Innovation du Service Public
M.M.A.I.S.P

Sommaire

Actualités du MMAISP

175 mlliards de Fcfa pour le Bus rapide transit
L'Expression - jeudi 10 octobre 2019

Fonctionnaires

Zadi Gnagna: « De nouvelles propositions m'ont été faites, j'ai refusé»
Notre Voie - jeudi 10 octobre 2019

Des agents menacent de paralyser les hôpitaux
Notre Voie - jeudi 10 octobre 2019

Ce qui attend les fonctionnaires non enrôlés
L'Arc-en-ciel - jeudi 10 octobre 2019

Société

Goudou Raymonde fait une démonstration magistrale !
Le Rassemblement - mercredi 09 octobre 2019

Politique

Communiqué du conseil des ministres du mercredi 09 octobre 2019
Fraternité Matin - jeudi 10 octobre 2019

L'Assemblée nationale adopte six importants projets de loi en commission
Fraternité Matin - jeudi 10 octobre 2019

Sidi Touré précise : "Aucunement vous ne verrez le Premier ministre tenir des propos de menace envers qui que ce soi"
L'Intelligent d'Abidjan - jeudi 10 octobre 2019

Voici les entreprises dans le viseur du pouvoir
Le Sursaut - jeudi 10 octobre 2019

Tous droits de reproduction réservés

Date : 10/10/2019
Pays : Côte d'Ivoire
Page(s) : 2
Périodicité : Quotidien
Surface : 63 %
Nature : Article de fond

Projet de mobilité urbaine / Le traditionnel conseil des ministres a eu lieu hier mercredi au palais de la présidence de la République

175 mlliards de Fcfa pour le Bus rapide transit

Le porte-parole du gouvernement, Sidi Tiémoko Touré lors du conseil des ministres. Ph : DR

Le traditionnel conseil des ministres a eu lieu hier mercredi au palais de la présidence de la République. Lors duquel d'importantes mesures ont été prises.

«Un décret portant ratification d'un accord de prêt d'un montant de 175 milliards de Fcfa a conclu le 16 septembre 2019 entre l'association internationale de développement (Aid) et la République de Côte d'Ivoire en vue du financement du projet de mobilité urbaine d'Abidjan». Cette information a été donnée hier au cours du conseil des ministres par le porte-parole du gouvernement, Sidi Tiémoko Touré. Selon le ministre Sidi Tiémoko Touré, le projet vise à accroître l'efficacité du système de transport public, le long du corridor Yopougon-Bingerville et ses lignes de rabattement a Abidjan afin de développer des opportunités économiques et sociales dans les zones concernées. Ce projet de mobilité urbaine d'Abidjan, à l'en croire, comprend la mise en œuvre diun corridor Bus rapide transit (Brt), Est-ouest entre Yopougon et Bingerville, la restructuration du réseau public de bus, l'amélioration des routes de desserte et du mobilier urbain, l'organisation des lignes de taxis communaux et des minibus communément appelés Gbâkâ et Woro Woro ainsi que la construction de pistes cyclables et piétonnes dans les zones servies par le corridor Brt. Il a indiqué à cet effet que le projet comprend quatre composantes. La première composante selon lui, vise à la mise en œuvre du corridor de Bus rapide transit dont l'opérationnalisation du système ouvrira une voie Spécifique dédiée au transit des bus. Pour cela, des études seront réalisées pour la construction de voies dédiées, des dépôts, des terminaux, des gares y compris celles reliant le Brt avec la ligne de métro, dans la partie Nord-Sud à Adjamé. Le porte-parole du gouvernement a souligné qu'il y aura également l'intégration du réseau public existant de sorte a ce qu'il y ait un plan de gestion des stationnements de la circulation autour de ce projet majeur. Concernant la deuxième composante, elle porterait sur le renforcement de la compagnie de transport Sotra Et pour cela, il est prévu la restructuration du réseau public de bus, l'amélioration des routes de desserte et la mobilité par rapport au trafic de la Sotra. La troisième, au dire du ministre va porter sur l'organisation du secteur artisanal, le transport, en l'occurrence la construction de gares de taxi et de Gbâkâ (munibus), de pistes cyclables et piétonnes accompagnées du renouvelle- ment de la flotte de taxi et de minibus. «La quatrième composante portera sur le développement du capital humain, c'est- à- dire la formation des acteurs par l'alphabétisation et la mise en place d'un régime social pour les travailleurs du secteur des transports publics. C'est un véritable pro gramme intégré qui va toucher et changer notre écosystème ainsi que la face d'Abidjan, qui bénéficiera a des milliers de personnes de façon directe et indirecte », a-t-il ajouté. Il a rassuré que le démarrage des travaux est prévu pour l'année prochaine pour une durée de trois années.

La préservation de la forêt au cœur des échanges

Lors de cette rencontre ministérielle, la préservation de la flore n'a pas échappé a l'attention des membres du gouvernement. Le conseil a adopté a cet effet, un décret portant modalité de création des agro-forêts. A en croire le ministre Sidi Tiémoko Touré, le nouveau code forestier qui opérationnalise la politique du gouvernement en matière de préservation de réhabilitation et d'extension des forêts, prévoir la création d'agroforêts, dans lesquelles les arbres forestiers coexistent avec les plantations agricoles. Selon lui, le présent décret précise les modalités de création de ces agro forêts, fixe leurs limites et les conditions d'élaboration des plans d' aménagement ainsi que le mode de gestion de ces espaces. « Nous adoptons cette politique pour faire face à la dégradation du couvert forestier. Nul besoin de constater que notre couvert forestier risque de disparaître dans quelques années si une initiative très forte n'est pas prise. Et le constat a été fait que, protéger la forêt n'est pas forcement la solution », a-t-il indiqué. Le ministre de la Communication et des médias a indiqué que son

Tous droits de reproduction réservés

collègue des Eaux et Forêts a recommandé dans sa politique nationale, une nouvelle approche qui vise à faire coexister l'arbre et les cultures. De son avis, il faut alterner la culture et l'arbre forestier pour pouvoir préserver le couvert. « C'est une approche très pragmatique de la problématique de la sauvegarde du couvert forestier dans nos pays africains », s' est-il réjoui. Il a souligné que ce décret est le premier dans une série de décrets qui doivent être pris dans les jours à venir afin de rendre le dispositif réglementaire ivoirien conforme avec les attentes et en ligne au niveau international.

Maladie de Yérétiélé

Le ministre a rappelé que le 21 août 2019 l'Institue nationale d'hygiène publique (Inhp) a été informé par le district sanitaire de Mancono de la multiplication de décès inexpliqués dans le village de Yérétiélé. Suite a cette alerte, le ministère de la Santé et de l'Hygiène publique avait mobilisé une équipe pluridisciplinaire pour une mission d'investigation dans le but d' élucider et de circonscrire ces cas de décès. Pour cela, le ministère de la Santé et de l'Hygiène publique a fait une communication relative a l'organisation de la riposte face à cette situation nutritionnelle dans les localités de Mankono Dianra et Sirasso. Et l'investigation, selon le ministre Sidi Touré a conclu à une avitarninose B1 et a permis d'identifier les zones de provenance. A savoir Mankono, Dianra et Sirasso. Selon le ministre, cette pathologie est la con- séquence d'une alimentation non variée, pauvre en vitamine B1 et une altération en moyens de subsistance. Il s'est réjoui que la prompte réaction du gouvernement depuis le 26 août 2019, à travers la dotation des centres de santé en plusieurs lots de médicaments a permis une prise en charge gratuite des malades interrompant ainsi la survenue des décès. « Le gouvernement a également procédé au renforcement des capacités de toutes les structures de santé des zones concernées en matériels anthropométriques à la formation des prestataires de soins, à la prise en charge des cas, à la distribution de poudre micronutriment aux ménages vulnérables ainsi qu'au renforcement de la surveillance nutritionnelle pour une détection précoce des éventuels cas»,a-t-il rassuré. Expliquant les raisons de cette épidémie, il a soutenu que les habitudes alimentaires sont figées dans la région. Mais que cela ne justifierait en rien un manque de moyens. Il a indiqué qu'une campagne a été lancée afin d' amener les populations à diversifier l'alimentation.

Des ministères épinglés

Le portail du ministère de la Modernisation de l'administration et de l'innovation du service public vient de fournir ses premiers résultats de l'Observatoire du service public (Osep). Ainsi, le ministère de l'Enseignement technique et de la formation professionnelle, le ministère de la Fonction publique, le ministère de l'Intérieur, ministère de la Justice, le ministère de la protection sociale, celui de l'assainissement, de la santé, et de l'équipement sont tous au banc des accusés. Selon le porte-parole du gouvernement, le rapport d'activité de l'observatoire du service public (Osep), au titre du deuxième trimestre 2019, de la période du 1er avril au 30 juin 2019, aurait enregistré 342 requêtes, 282 auraient été effectivement traitées et 28 auraient fait l'objet de rejet en raison des difficultés à exploiter l'information collectée. Il a rassuré que le conseil a pris acte des récriminations des usagers du service public et a instruit les ministres concernés à l'effet d'apporter dans les meilleurs délais, des réponses aux préoccupations soulevées. « Le portail "Miliê" a été mis en place pour pouvoir récolter les observations de nos concitoyens au fonctionnement de notre administration », a-t-il indiqué. Selon lui, c'est une autre démonstration de l'ouverture de l'administration Alassane Ouattara, à la critique, à l'effet d'améliorer ces différentes prestations.

LASSINA FOFANA

Tous droits de reproduction réservés

Date : 10/10/2019
Pays : Côte d'Ivoire
Page(s) : 6
Périodicité : Quotidien
Surface : 28 %
Nature : Une et article de fond

MUPEMENET / Plus de deux heures pour convaincre la presse nationale.

Zadi Gnagna: « De nouvelles propositions m'ont été faites, j'ai refusé»

Zadi Gnagna a définitivement tourné le dos à la Mupemenet-ci.

Plus de deux heures pour convaincre la presse nationale.C'est à cet exercice auquel s'est récemment livré, Zadi Gnagna, président du Conseil d'administration de la Mutuelle Autonome des enseignants de Côte d'Ivoire (Maeci). Lors de la tribune du quotidien Le nouveau Réveil, dénommée «Le fauteuil blanc ». Qui a eu lieu au sein de cet organe de presse, à Cocody. Zadi Gnagna a-t-il le droit de créer une autre mutuelle des enseignants, que la Mutuelle des Personnels du Ministère de l'education nationale, de l'enseignement technique et de la Formation professionnelle de Côte d'Ivoire (Mupemenet-ci) ?Voici sa réponse. « La société est régulée et la constitution de Côte d'Ivoire dans son préambule donne le droit d'organisation à tous les Ivoiriens. Donc, on peut créer autant de mutuelles qu'on veut. Des mutuelles qui sont nées un siècle avant les syndicats. Par des sociétés de secours mutuels qui se sont toujours battus pour leur autonomie. C'est plus de 100 ans d'histoire en Europe. et cela est indéniable. On peut créer au-tant de structures qu'on veut sans autorisation préalable».

« Pour créer une mutuelle, on n'a pas besoin d'un dossier de tutorat »

Les détracteurs de Zadi Gnagna estiment la Maeci est une mutuelle hors-la-loi. Parce que non autorisée par le ministère de l'education nationale, de l'enseignement technique et de la Formation professionnelle. Zadi Gnagna en rit, éclaire et recadre. « Dans tous les dossiers constitutifs d'une mutuelle, je n'ai jamais vu un dossier de tutorat. Il y a des mutuelles dans nos villages. Les tontines, les coopératives, ce sont des mutuelles. On veut faire de la création de la Maeci, un dé-bat national. Or il n'en est rien. nous avons le droit de créer autant de mutuelles et d'associations que nous voulons. en nous conformé-ment simplement, au règle-ment 007 de l'ueMOA. Que mes détracteurs ne connais-sent pas et n'ont jamais lu.et nous avons respecté ce règlement. nous sommes des spécialistes des organisations ». et de poursuivre: « Si la Mupemenet a vu le jour, c'est parce nous avons œuvré à sa naissance. Dans l'adversité des pouvoirs publics qui n'ont jamais été partants. nous avons par-couru toute la Côte d'Ivoire pour dire aux enseignants d'adhérer. nous sommes partis de zéro à aujourd'hui 60 mille adhérents. Ceux qui nous jetaient hier la pierre sont ceux-là qui s'accaparent aujourd'hui cette mutuelle. nous leur avons laissé cette mutuelle. Après la Maeci, on peut encore en créer ».

« Cissé Vacaba n'incarnait plus pour nous, cette vision autonomiste »

Son retrait, en tant qu'administrateur dans l'actuel Conseil d'administration dirigé par Boko Sylvestre, sus-cite toujours des interrogations. Malgré les appels in-cessants du Pca à rejoindre les rangs. Zadi Gnagna justifie son acte. « J'ai démissionné personnellement.J'étais membre de l'actuel Conseil où j'étais très bien payé. De nouvelles propositions m'ont été faites pour être vice-président, avec un salaire encore plus important. Mais J'ai dit non. Je ne soutenais pas Cissé Vacaba, l'ex-pca qui a décidé d'aller à la soupe. Ils ne me connaissent pas très bien et le groupe que je dirige. nous sommes dans une vision, une démarche. L'AG mixte

Tous droits de reproduction réservés

Zadi Gnagna a définitivement tourné le dos à la Mupemenet-ci.

de la Mupemenet du 15 avril 2019, à Yamoussoukro, a dans sa conclusion finale, mis en place un Conseil d'administration.C'est cela qu'il faut retenir. Cissé Vacaba incarnait pour nous cette vision autonomiste qui nous a permis pendant 5 ans de faire des mi-racles que tous les enseignants constatent ». et de renchérir : « Si Cissé Vacaba sort de cette vision et qu'il part à l'inféodation, il n'est plus avec nous. Il a décidé de rejoindre la soupe. et nous nous sommes désolidarisés de lui, sans haine.Dans mes déclarations, je n'ai insulté personne. nous avons donc créé la Maeci pour apporter une alternative à tous ceux qui n'ont pas adhéré à notre mutuelle.Parce qu'il y a 180 mille enseignants du secondaire et du supérieur. Or à la Mupemenet, il n'y a que le tiers». A l'en croire, l'etat dans son Plan national de Développement (PnD) et son programme social fait la pro-motion des mutuelles sociales. Pour que les Ivoiriens se mutualisent. « Ce que l'etat ne peut plus faire,prendre en charge tous les Ivoiriens. Ce sont les mutuelles qui ont développé l'europe en 1919. C'était l'époque des mutualisations tous azimuts. C'est pourquoi l'AIRMS a été mis en place par les huit états de l'uemoa. Justement pour réguler ces nouvelles organisations et leur permettre de travailler sereinement. Ce n'est donc pas de la revanche. J'ai par-donné à ceux qui m'ont bas-tonné pour une mutuelle. Au lieu de pleurer, nous avons créé une autre mutuelle, la Maeci qui est à la disposition de tous les enseignants. Ce n'est pas une mutuelle de secteur contrairement à la Mupemenet. La Maeci regroupe tous les enseignants du préscolaire, primaire, secondaire et des universités.Vous les retrouvez dans le Conseil d'administration et l'assemblée générale. nous sommes sortis de l'emprise sectorielle pour aller plus loin », a-t-il conclu.

CHARLES BÉDÉ

Tous droits de reproduction réservés

Date : 10/10/2019
Pays : Côte d'Ivoire
Page(s) : 6
Périodicité : Quotidien
Surface : 11 %
Nature : Article de fond

Santé publique / La plateforme des syndicats de santé est sortie de sa réserve, mardi dernier à l'Insp, à Adjamé, pour annoncer, au cours d'un point de presse, qu'elle observera le 11 novembre prochain, à partir de 7h30, un arrêt de travail dans les hôpitaux publics.

Des agents menacent de paralyser les hôpitaux

Valentin Koulaï (au centre) appelle à une mobilisation des agents de Santé le 11 novembre prochain.

La plateforme des syndicats de santé est sortie de sa réserve, mardi dernier à l'Insp, à Adjamé, pour annoncer, au cours d'un point de presse, qu'elle observera le 11 novembre prochain, à partir de 7h30, un arrêt de travail dans les hôpitaux publics. D'ailleurs, selon le coordonnateur général de la dite organisation, Valentin Koulaï, ce mouvement d'humeur qui va se poursuivre jusqu'au 13 novembre assorti d'un service minimum,fait suite aux résolutions de l'assemblée générale de la plateforme tenue le 7 septembre dernier. «nous constatons avec regret la promulgation de la loi portant reforme hospitalière laquelle loi est sélective et exclusive et contient beaucoup d'in-suffisances, le démarrage de la couverture maladie universelle(Cmu) depuis le 1er octobre sans la mise à niveau du plateau technique des structures sanitaires et, surtout, la non-satisfaction des revendications à caractère financier(primes fixes trimestrielles et indemnités de logements », a relevé Valentin Koulaï pour qui le non-respect des termes du protocole d'accord signé entre le ministère de la Santé et la Plateforme des syndicats de la santé plombe le fonctionnement des hôpitaux ivoiriens. Ainsi donc, le coordonnateur de ladite plate-forme a sonné la mobilisation des médecins, des pharmaciens, des chirurgiens-dentistes, des administrateurs des services de santé,des administratifs, des infirmiers diplômés d'etat, des sages-femmes, des techniciens, des aides-soignants,des brancardiers, des ambulanciers, des agents d'hygiène et des contractuels de la santé pour la réussite de ce mouvement d'humeur.

DIDIER KÉI

Tous droits de reproduction réservés

Date : 10/10/2019
Pays : Côte d'Ivoire
Page(s) : 11
Périodicité : Hebdomadaire
Surface : 28 %
Nature : Une et article de fond

L'Arc-en-ciel
Informer pour bâtir
300 FCFA

Couverture Maladie Universelle/ A partir de décembre

Ce qui attend les fonctionnaires non enrôlés

Le directeur général de la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM), Bamba Karim, a invité, vendredi 04 octobre 2019, les fonctionnaires à se faire enrôler à la Couverture maladie universelle (CMU) sans quoi, ils ne pourront plus avoir droit à aucune prestation subventionnée. Et ce, à compter du 1er janvier 2020. "Nous exhortons les fonctionnaires, les agents du secteur privé, de leurs ayants droits à leurs femmes, il y a des bureaux qui sont ouverts pour se faire enrôler. Passé le 31 décembre 2019, si vous n'avez pas de carte ou votre récépissé d'enrôlement, vraiment il sera difficile pour vous d'être pris en charge ", a prévenu M. Bamba, au cours d'une conférence de presse, au siège de la CNAM, au Plateau. Dans l'attente de l'entrée en vigueur de cette mesure qui n'a pour objectif que de lutter contre la fraude, il a rassuré les fonctionnaires et leurs ayants droits, de la possibilité pour eux de bénéficier déjà des prestations de la CMU dans les centres agréés par rapport à l'arrimage avec la Mutuelle générale des fonctionnaires et agents de l'Etat de Côte d'Ivoire (MUGEFCI). Démarrée le 27 avril 2017, avec la phase expérimentale, la CMU est entrée dans sa phase d'extension graduelle depuis mardi 1 er octobre 2019 avec un réseau de 725 centrées agréés.

DENIS TOKPA

Tous droits de reproduction réservés

Date : 09/10/2019
Pays : Côte d'Ivoire
Page(s) : 8
Périodicité : Quotidien
Surface : 21 %
Nature : Article de fond

Le Rassemblement

Transformation digitale de l'Afrique

Goudou Raymonde fait une démonstration magistrale !

Transformation digitale de l'Afrique Goudou Raymonde fait unedémonstration magistrale !

La 4ème édition de la Conférence africaine sur la cyber sécurité avec pour thème : "La feuille de route de l'Afrique pour la 4ème Révolution industrielle : Transformation digitale et cyber-sécurité", a pris fin le vendredi 04 octobre 2019, à Abidjan,par un panel. Ce panel était articulé autour d'une préoccupation principale: "La place et la contribution de la femme dans la transformation digitale de l'Afrique".En compagnie du Dr Raymonde Goudou Coffie, ministre de la Modernisation de l'administration et de l'Innovation du service public, quatre autres dames, Suizic Merdrignac, Jeanne Sissoko Zézé Félicia Djibo et Gertrude Koné, des personnalités du monde de l'entrepreneuriat féminin et du secteur privé, qui, par leurs réussites intellectuelles et professionnelles,ont démoli la perception sexiste du travail et tous les stéréotypes culturels et traditionnels, enfermant la femme dans un rôle de reproduction.Des différentes interventions des panélistes argumentées sur la base de leurs expériences professionnelles et des victoires qu'elles ont remportées,elles ont démontré que la femme, au-tant que l'homme, avait une contribution importante à faire pour quel'Afrique fasse de la 4ème Révolution industrielle, le levier de son développement social, industriel et économique. De ce fait, la femme en devrait plus jamais développer un quelconque complexe vis-à-vis de l'homme et de tout autre corps de métier. D'autant qu'elle est déjà présente dans la 4ème révolution industrielle, en posant,chaque jour, des actes qui développent son leadership. Les panelistes ont tout aussi montré combien le secteur des TIC offrait plus de légitimité et de visibilité aux femmes, du fait de son caractère varié et inclusif. Ce moyen virtuel leur donne la possibilité de se mobiliser et de mobiliser leurs efforts et intelligences pour conduire le combat pour l'égalité entre les sexes. Dans le monde du travail impitoyable, les femmes pour accéder à des postes de responsabilité et de décision ont reconnu qu'en plus des compétences et connaissances intellectuelles, il leur fallait développer une collaboration et un partenariat intelligents avec les hommes.Raymonde Goudou, représentant le Premier ministre Amadou Gon et panéliste, a développé certains aspects de la politique du gouvernement ivoirien pour la modernisation de l'Etat.Elle a notamment mis en avant, les missions de son département ministériel pour montrer que le gouvernement qui fait du social, l'une de ses priorités,ne laisse pas le citoyen seul face à ses difficultés d'accès aux services de l'Etat. A côté des efforts fournis pour une meilleure couverture du pays en fibre optique et en réseau électrique pour des communications de plus en plus fluides et un meilleur accès à la communication internet, au niveau de la qualité des offres du service public,son ministère multiplie les outils modernes. Ce, en vue de satisfaire les besoins du citoyen. Le portail du citoyen qui a fait l'objet d'une démonstration est la solution électronique contre les lourdeurs administratives et les actes de racket subséquents. Elle s'est particulière-ment montrée sensible aux résultats des trouvailles des jeunes filles qui ont conçu des applications pour assurer une meilleure santé maternelle et infantile, puis solutionner le désordre occasionné par le commerce de la friperie dans certaines communes du district d'Abidjan. Elle a pris l'engage-ment, au nom du ministre d'Etat, Hamed Bakayoko, de faire recevoir ces génies naissants et pensionnaires du lycée moderne d'Abobo par le conseil municipal de ladite commune pour être célébrés. Elle a récompensé toutes les lauréates par des trophées et en numéraire. Elle-même a reçu le prix "Africa women fort Tech leader",pour son soutien permanent à cette conférence, mais également pour l'important travail qu'elle abat au niveau de son département, pour moderniser l'Administration.Au nom du Premier ministre, elle a ex-primé la satisfaction du gouvernementaux membres du comité d'organisation de cette conférence sur la cybersécurité et a publiquement félicité Marc Coulibaly, son initiateur, avant de déclarer la fin de la 4ème édition de la conférence africaine sur la cybersécurité et la transformation digitale.

Tous droits de reproduction réservés

Date : 10/10/2019
Pays : Côte d'Ivoire
Page(s) : 4, 3
Périodicité : Quotidien
Surface : 181 %
Nature : Une et article de fond

Fraternité Matin

Communiqué du conseil des ministres du mercredi 09 octobre 2019

(PH:HONORÉ BOSSON)

Sidi Tiémoko Touré, porte-parole du gouvernement.

Le mercredi 09 octobre 2019, un Conseil des Ministres s'est tenu de 10h00 à 13h00, au Palais de la Présidence de la République à Abidjan, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République, Chef de l'Etat.

L'ordre du jour de cette réunion comportait les points suivants :

A/-Mesures Générales
Projets de loi et d'ordonnance
Projets de décrets

B/-Mesures Individuelles
C/-Communications
D/-Divers

A/– MESURES GENERALES PROJETS DE LOI ET D'ORDONNANCE

1- Au titre du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat;

Le Conseil a adopté un projet de loi portant règlement du budget de l'Etat pour l'année 2018, ainsi que la communication y afférente.

Le budget de l'Etat pour l'année 2018 a été arrêté en équilibre, en ressources et en charges, à 6 756 257 616 332 francs CFA par la loi de finances n°2017-870 du 27 décembre 2017 portant budget de l'Etat pour l'année 2018. En cours de gestion, des aménagements ont été opérés pour les besoins de bonne conduite de certaines opérations prioritaires de l'Etat. L'ensemble de ces modifications s'est équilibré en ressources et en dépenses à 175 316 607 384 francs CFA portant ainsi le niveau du budget de l'Etat de 6 756 257 616 332 francs CFA à 6 931 574 223 716 francs CFA.

La loi de finances de l'année 2018 a été exécutée dans un environnement sociopolitique et économique globalement propice, marqué, d'une part, par de fortes actions de décrispation telles que l'amnistie et l'organisation d'élections régionales et municipales apaisées et, d'autre part, par la mise en œuvre satisfaisante des actions du Plan National de Développement (PND) 2016-2020.
La Cour des Comptes ayant produit un rapport définitif sur l'exécution du budget 2018, ainsi qu'une déclaration générale de conformité, le Conseil a donné son accord en vue de la transmission du projet de loi de règlement du budget de l'Etat pour l'année 2018 au Parlement.

2- Au titre du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de la Promotion de l'Investissement Privé, en liaison avec le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère du Commerce et de l'Industrie et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat;

Le Conseil a adopté une ordonnance portant extension aux investissements réalisés dans le secteur de la transformation de l'hévéa, des dispositions de l'ordonnance n°2019-587 du 03 juillet 2019 instituant des mesures fiscales incitatives spécifiques aux investissements réalisés dans le secteur de la transformation agricole, ainsi que son projet de loi de ratification.

Tous droits de reproduction réservés

Dans le cadre de l'amélioration des performances de la filière hévéa, le Conseil des Ministres, en sa séance du 28 novembre 2018, a donné son accord pour l'appui à l'accroissement de la capacité nationale d'usinage du caoutchouc naturel, en vue d'absorber toute la production locale.
Aussi, le Gouvernement entend se donner tous les moyens en accordant, en plus des autres incitations non fiscales, des avantages douaniers et fiscaux spécifiques aux opérateurs intervenant dans le secteur de la transformation de l'hévéa, à l'instar de ceux accordés aux transformateurs de l'anacarde. Ces mesures spécifiques visent à dynamiser et à accélérer le processus de transformation locale de l'hévéa.

PROJETS DE DECRETS

1- Au titre du Ministère des Affaires Etrangères, en liaison avec le Ministère des Transports, le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère de l'Equipement et de l'Entretien Routier et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat;

Le Conseil a adopté un décret portant ratification de l'Accord de prêt n° 6450-CI d'un montant de deux cent soixante-sept millions six cent mille (267 600 000) Euros, soit cent soixante-quinze milliards cinq cent trente-quatre millions quatre-vingt-treize mille deux cents (175 534 093 200) francs CFA, conclu le 16 septembre 2019, entre l'Association Internationale de Développement (AID) et la République de Côte d'Ivoire, en vue du financement du Projet de mobilité urbaine d'Abidjan.

Ce projet vise à accroître l'efficacité du système de transport public le long du corridor Yopougon-Bingerville, de ses lignes de rabattement à Abidjan et à développer les opportunités économiques et sociales dans la zone concernée. Il comprend, notamment la mise en œuvre d'un corridor Bus Rapid Transit (BRT) Est-Ouest entre Yopougon et Bingerville, la restructuration du réseau public de bus, l'amélioration des routes de desserte et du mobilier urbain, l'organisation des lignes de taxis communaux et de minibus communément appelés Woro-Woro et Gbaka, ainsi que la construction de pistes cyclables et piétonnes dans les zones desservies par le corridor BRT.

2- Au titre du Ministère des Eaux et Forêts, en liaison avec le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et le Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté;

Le Conseil a adopté un décret portant modalités de création des Agro-Forêts.

Le nouveau Code forestier, qui opérationnalise la politique du Gouvernement en matière de préservation, de réhabilitation et d'extension des forêts, prévoit notamment la création d'Agro-Forêts dans lesquelles les arbres forestiers coexistent avec les plantations agricoles.
En application dudit Code, le présent décret précise les modalités de création de ces Agro-Forêts, fixe leurs limites et les conditions d'élaboration des plans d'aménagement, ainsi que le mode de gestion de ces espaces.

3- Au titre du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat, en liaison avec le Ministère de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur, le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère du Commerce et de l'Industrie;

Le Conseil a adopté un décret fixant les règles d'origine et les méthodes de coopération administrative applicables aux marchandises de la Côte d'Ivoire et de l'Union Européenne dans le cadre de l'Accord de Partenariat Economique (APE) entre la Côte d'Ivoire et l'Union Européenne.

L'Accord de Partenariat Economique Intérimaire (APEI) entre la Côte d'Ivoire et l'Union Européenne est entré en vigueur le 03 septembre 2016. Cet accord détermine une liste de produits inscrits dans l'offre d'accès au marché et établit un calendrier de libéralisation en cinq (05) phases et sur une période de dix (10) ans. Aux termes de cet accord, les parties se sont engagées à mettre en place un régime commun gouvernant les règles réciproques d'origine. A cet effet, un protocole d'accord sur les règles d'origine a été conclu entre l'Union Européenne et la Côte d'Ivoire. Ce protocole fixe les critères pour la définition de la notion de produit originaire applicables aux marchandises produites dans les territoires de l'Union Européenne et de la Côte d'Ivoire. Il prévoit également les méthodes de certification pour l'identification des produits concernés, la vérification a priori de l'origine, ainsi que les techniques de coopération et d'assistance administrative entre les parties pour le règlement des litiges. Ce protocole a fait l'objet d'une ordonnance qui prévoit d'en préciser les modalités et dispositions pertinentes par décret.
Ainsi, ce décret définit les critères d'origine, la preuve de l'origine, ainsi que les méthodes de coopération administrative applicables aux marchandises de l'Union Européenne importées en Côte d'Ivoire.

4- Au titre du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat, en liaison avec le Ministère de l'Economie et des Finances;

Le Conseil a adopté un décret portant autorisation de cession de la parcelle située en zone 4 d'une superficie de 43 878 m2, propriété de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne (CNCE).

Cette opération de cession de terrain intervient dans le cadre de la mise en œuvre du plan de restructuration et de recapitalisation de la CNCE, adopté en Conseil des Ministres en sa séance du 24 mai 2017.
Aussi, le présent décret entérine la décision du Conseil d'Administration de la CNCE, qui a approuvé, à l'unanimité, le 13 mai 2019, la cession envisagée au profit de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS).

B/– MESURES INDIVIDUELLES

1- Au titre du Ministère des Affaires Etrangères;

Le Conseil a donné son accord en vue de la nomination de :

• Monsieur BAKAYOKO Check Ibrahim, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Côte d'Ivoire près la République du Mali, avec résidence à Bamako ;

• Monsieur VOHO Sahi Alphonse, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Côte d'Ivoire près la République Algérienne Démocratique et Populaire, avec résidence à Alger ;

Tous droits de reproduction réservés

• Monsieur N'DRY Eric Camille, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Côte d'Ivoire près la République de l'Inde, avec résidence à New Dehli ;

• Madame TOURE Khadidjata, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Côte d'Ivoire près la République de Turquie, avec résidence à Ankara ;

• Madame AMANI Affoué Sara, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Côte d'Ivoire près le Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, avec résidence à Londres ;

• Monsieur BONY Léon Louis, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Côte d'Ivoire près la Cité du Vatican, avec résidence à Rome en Italie ;

• Monsieur KOUAME Konan, en qualité de Consul Général de la République de Côte d'Ivoire à Guangzhou, en Chine ;

• Monsieur COFFI Brouz Ralph Enneric, en qualité de Représentant Permanent Adjoint de la République de Côte d'Ivoire auprès de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, avec résidence à Abuja au Nigéria ;

• Monsieur TOURE Ibrahima, en qualité de Représentant Permanent Adjoint de la République de Côte d'Ivoire auprès de l'Organisation des Nations Unies, avec résidence à New York aux Etats-Unis d'Amérique ;

• Monsieur KINDIA Etienne, en qualité de Représentant Permanent Adjoint de la République de Côte d'Ivoire auprès de l'Office des Nations Unies, de l'Organisation Mondiale du Commerce et des Autres Organisations Internationales à Genève.

2- Au titre du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme ;

Le Conseil a donné son accord en vue de la nomination de Monsieur CAMARA Siaka, magistrat du 1er Grade, 1er Groupe, en qualité de Secrétaire Général du Conseil Constitutionnel, en remplacement de Monsieur COULIBALY-KUIBIERT Ibrahime appelé à d'autres fonctions.

C/– COMMUNICATIONS

1- Au titre du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat;

Le Conseil a adopté trois (03) communications :

• La première communication est relative à la 6e Conférence de reconstitution des ressources du Fonds Mondial de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme, qui se tiendra du 08 au 11 octobre 2019 à Lyon en France.

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, conduira une mission à Lyon en vue de représenter le Président de la République à la 6e Conférence de reconstitution des ressources du Fonds Mondial de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme.

A cette occasion, le Premier Ministre prendra part à une discussion de haut niveau au cours de laquelle il prononcera, au nom du Chef de l'Etat, un discours liminaire sur le thème « Accélérons le financement de la Santé ». Il saisira cette opportunité pour présenter les initiatives en cours en Côte d'Ivoire, financées par le Fonds Mondial, dans le cadre de la lutte contre ces pandémies.

• La deuxième communication est relative à la World Policy Conference qui se tiendra du 11 au 13 octobre 2019 à Marrakech au Maroc.

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, représentera le Président de la République à la 12e édition de la World Policy Conference.

Le Premier Ministre interviendra à la cérémonie d'ouverture où il prononcera une allocution sur les défis de la lutte contre la pauvreté et le développement des pays africains. Cette intervention sera l'occasion pour lui de partager l'expérience ivoirienne en matière de lutte contre la pauvreté et de la promotion d'une croissance inclusive. Il s'agira notamment d'expliquer la dynamique dans laquelle la Côte d'Ivoire s'est inscrite depuis 2011 et les stratégies mises en œuvre.

Le Premier Ministre mettra l'accent sur l'aspect « engagement citoyen » de notre programme de développement, en particulier du Programme Social du Gouvernement (PSGouv) qui vise une croissance économique plus inclusive, avec plus de vigueur, pour les projets d'autonomisation des femmes, d'emplois des jeunes et de développement en milieu rural.

• La troisième communication est relative aux réunions annuelles du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale qui se tiendront du 16 au 20 octobre 2019 à Washington D.C. aux Etats-Unis d'Amérique.

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, conduira une délégation à Washington D.C. en vue de prendre part aux Assemblées Annuelles du Groupe de la Banque Mondiale (BM) et du Fonds Monétaire International (FMI). La délégation ivoirienne participera aux réunions statutaires du FMI et de la Banque Mondiale, aux séminaires et aux panels d'échanges de haut niveau au cours desquels les grandes questions relatives à l'évolution économique et financière mondiale seront débattues. Les échanges porteront spécifiquement avec les autorités du FMI sur les points de décision qui découleraient de la sixième et dernière revue du Programme Economique et Financier 2016-2019. Il s'agira, avec le Groupe de la Banque Mondiale, d'examiner les possibles innovations à apporter à notre coopération, prenant en compte les enjeux actuels du processus de transformation structurelle de notre économie.

2- Au titre du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, en liaison avec le Ministère des Eaux et Forêts, le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques, le Ministère de la Promotion de la Riziculture, le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;

Le Conseil a adopté une communication relative à la préparation et à l'organisation de la 5e édition du Salon de l'Agriculture et des Ressources Animales (SARA) 2019.

La 5e édition du SARA se tiendra du 22 novembre au 1er décembre 2019 à Abidjan autour du thème : « Agriculture intelligente et innovations technologiques : quelles perspectives pour l'agriculture africaine ? ».

Le SARA 2019, dont l'invité d'honneur est la France,

Tous droits de reproduction réservés

permettra de consolider les partenariats public-privé engagés dans le cadre de la mise en œuvre du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA), en renforçant la confiance des investisseurs et de toutes les parties prenantes au développement du secteur agricole en Côte d'Ivoire. Il permettra notamment d'accroître les investissements, de valoriser les métiers du monde agricole, de promouvoir et de vulgariser les outils d'une agriculture intelligente, ainsi que les innovations technologiques dans la chaîne de valeur agricole. Cette édition sera également l'occasion de repositionner la Côte d'Ivoire comme une puissance agricole et une plaque tournante du secteur agricole de la sous-région ouest africaine.

Aussi, le Conseil a instruit le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural et l'ensemble des Ministres concernés, à l'effet de prendre les dispositions nécessaires en vue de la réussite de cet important événement.

3- Au titre du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale, en liaison avec le Ministère des Affaires Etrangères, le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant et le Ministère du Commerce et de l'Industrie;

Le Conseil a adopté une communication relative à la mission d'une délégation de Haut Niveau sur la question du travail des enfants dans la filière du cacao ivoirien, effectuée à Washington D.C (Etats-Unis d'Amérique) du 16 au 20 septembre 2019.

Suite à la publication d'un article dans un quotidien américain sur la prétendue persistance et la recrudescence du phénomène du travail des enfants dans les plantations de cacao en Côte d'Ivoire, et face à la menace d'interdiction des importations du cacao ivoirien, une délégation de haut niveau, conduite par la Première Dame, Présidente du Comité National de Surveillance des Actions de Lutte contre la Traite, l'Exploitation et le Travail des Enfants (CNS), a effectué une mission du 16 au 20 septembre 2019 à Washington D.C. Cette mission avait pour objectifs non seulement d'informer les autorités américaines des actions entreprises par le Gouvernement ivoirien dans la lutte contre le travail des enfants dans les plantations de cacao, mais également, de partager les résultats obtenus en la matière, ainsi que le nouveau programme triennal de lutte contre ce phénomène.

Au terme de cette mission, les autorités américaines ont adressé leurs félicitations au Gouvernement ivoirien pour cette démarche proactive et cette visite de haut niveau, qui ont permis d'avoir des échanges directs et francs entre les deux (02) pays. Les efforts et les résultats de la Côte d'Ivoire dans le domaine ont été reconnus et salués par la partie américaine qui a exprimé le souhait de soutenir la Côte d'Ivoire et de travailler en étroite collaboration avec notre pays dans le cadre d'un partenariat solide. Dans ce sens, une délégation américaine de haut niveau, composée de représentants des Douanes américaines, du Département d'Etat et du Département du Travail américains, effectuera une visite à Abidjan au cours du mois de décembre 2019, afin de poursuivre les échanges avec l'ensemble des acteurs de la filière.

4-Au titre du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique;

Le Conseil a adopté une communication d'information relative à l'organisation de la riposte face à la situation nutritionnelle dans les localités de Dianra, Mankono et Sirasso.

Le 21 août 2019, l'Institut National de l'Hygiène Publique (INHP) a été informé, par le District sanitaire de Mankono, de la multiplication de décès inexpliqués dans le village de Yérétiélé. Suite à cette alerte, le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique a mobilisé une équipe multidisciplinaire pour une mission d'investigation dans le but d'élucider et de circonscrire ces cas de décès.
L'investigation a conclu à une avitaminose B1 et a permis d'identifier les zones de provenance des cas, à savoir Dianra, Mankono et Sirasso. Cette pathologie est la conséquence d'une alimentation non variée, pauvre en vitamine B1 et d'une altération des moyens de subsistance.
La prompte réaction du Gouvernement depuis le 26 août 2019, à travers la dotation des Centres de santé en plusieurs lots de médicaments a permis une prise en charge gratuite des malades, interrompant ainsi, la survenue de décès.

Le Gouvernement a également procédé au renforcement des capacités de toutes les structures de santé des zones concernées en matériels anthropométriques, à la formation des prestataires de soins à la prise en charge des cas, à la distribution de poudre de micronutriments aux ménages vulnérables, ainsi qu'au renforcement de la surveillance nutritionnelle pour une détection précoce d'éventuels cas.

5-Au titre du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, en liaison avec le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat;

Le Conseil a adopté une communication relative aux résultats enregistrés avec l'appui du Fonds Mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme.

Le financement du Fonds Mondial a permis à la Côte d'Ivoire de renforcer la riposte face à ces maladies infectieuses en accélérant les progrès vers une couverture santé universelle et les Objectifs de Développement Durable (ODD). Ainsi, dans le cadre de la lutte contre le paludisme, plus de 16 millions de Moustiquaires Imprégnées à Longue Durée d'Action (MILDA) ont été distribuées en 2017 et plus de 3,5 millions de personnes ont été traitées. L'on note également une baisse significative de l'incidence du paludisme dans la population qui passe de 217,31 pour 1000 habitants en 2008 à 155,4 pour 1000 habitants en 2015.

La lutte contre la tuberculose s'est, quant à elle, traduite par l'extension du réseau des Centres de diagnostic et de traitement de la maladie, passant de 141 Centres en 2011 à 190 en 2015 et à plus de 250 en 2018. Cette augmentation des Centres de traitement a permis de prendre en charge plus de 20 939 patients en fin d'année 2017.

Les résultats enregistrés dans le cadre de la lutte contre les IST-VIH/SIDA font état de la mise en place de 209 nouveaux sites de prévention et de prise en charge, afin d'accroître l'offre de traitement ARV, le nombre de dépistage du VIH, ainsi que le nombre de bilans biologiques pour la prise en charge des personnes vivant avec le VIH.
Ainsi, 252 125 personnes vivant avec le VIH ont été mises sous traitement ARV, ainsi que 12 347 enfants.

Tous droits de reproduction réservés

Les avancées notables enregistrées dans la lutte contre le VIH dans notre pays ces dernières années se sont traduites par une tendance à la baisse de la prévalence du VIH dans la population en général qui, de 4,7% est passée à 2,5% en 2018, ainsi que par une régression du nombre de décès liés au SIDA, qui est passé de 36 717 cas en 2009 à 15 405 cas en 2018.

Des progrès sont enregistrés, avec l'appui du fonds mondial dans la lutte contre ces trois (03) pandémies. Cependant, des efforts restent encore à faire en vue de consolider ces acquis. Cela ne sera possible qu'avec un soutien financier conséquent.

A cet égard, l'Etat de Côte d'Ivoire poursuivra ses efforts de mobilisation des ressources nationales pour le financement de la santé, à travers notamment :

- la mise en œuvre de la Couverture Maladie Universelle (CMU) effective depuis juillet 2019 pour le recouvrement des cotisations des assujettis et le 1er octobre 2019 pour l'accès aux soins de ces derniers.
D'un coût de 1 000 milliards de francs CFA sur les deux (02) années 2019 et 2020, la CMU est une des composantes majeures du Programme Social du Gouvernement ;

- le relèvement progressif du budget de la santé conformément aux engagements pris lors de la Conférence d'OSLO sur le financement de la santé, permettant d'accroître le budget de la santé d'au moins 15 % par an. Ce taux est de 16,6 % pour le budget 2020 ;

- le maintien de la taxe de solidarité de lutte contre le SIDA et le tabagisme.

S'agissant de la reconstitution du Fonds Mondial, l'Etat de Côte d'Ivoire reconduit sa contribution d'un million de dollars US apportée à la dernière reconstitution.

6- Au titre du Ministère de la Modernisation de l'Administration et de l'Innovation du Service Public;

Le Conseil a adopté une communication relative au rapport d'activités de l'Observatoire du Service Public (OSEP), au titre du 2e trimestre 2019.

Dans le cadre de sa mission d'écoute et de satisfaction de l'usager-client, sur la période du 1er avril au 30 juin 2019, l'OSEP a enregistré 342 requêtes dont 282 ont été effectivement traitées et 28 ont fait l'objet de rejet en raison des difficultés à exploiter l'information collectée.

Le Conseil a pris acte des récriminations des usagers du service public et a instruit les Ministres concernés, à l'effet d'apporter, dans les meilleurs délais, des réponses aux préoccupations soulevées.

7- Au titre du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat;

Le Conseil a adopté une communication relative à l'exécution budgétaire des entreprises publiques au 30 juin 2019.
A fin juin 2019, les produits globaux des entreprises publiques ont été réalisés à hauteur de 657,7 milliards de francs CFA, pour une prévision de 690,6 milliards de francs CFA, soit un taux de mobilisation des ressources de 95,2%. Ce niveau de réalisation est le résultat des bonnes performances enregistrées par les sociétés à participation financière publique majoritaire, qui présentent un taux de mobilisation des produits de 118%, pour un montant total de produits de 201 milliards de francs CFA.

Les entreprises qui impriment cette performance sont CI-ENGINEERING, la LONACI, la CML, la SOTRA, AIR CI, le LBTP et la SGMT, avec des réalisations au-delà des objectifs fixés.
Au niveau des sociétés d'Etat, il ressort un taux de mobilisation des ressources de 88%, en deçà des objectifs budgétaires, représentant 456,7 milliards de francs CFA de produits.
Toutefois, certaines sociétés d'Etat se sont bien illustrées au cours du 1er trimestre en mobilisant un niveau de produits supérieur aux prévisions. Il s'agit notamment des sociétés telles que SODEMI, SODERTOUR-LACS, I2T, FER, BNETD, POSTE CI, SODEXAM, IDT et PASP.
Les charges, quant à elles, ont globalement été contenues dans leurs enveloppes budgétaires, dans la mesure où elles ont été exécutées à hauteur 619,5 milliards de francs CFA, pour une prévision de 679,6 milliards de francs CFA, soit un taux d'exécution de 91,2%.
Cette maîtrise globale des charges s'observe particulièrement au niveau des sociétés d'Etat, qui enregistrent, sur la période, une économie de 86,6 milliards de francs CFA. En revanche, les sociétés à participation financière publique majoritaire présentent un dépassement budgétaire cumulé de 26,5 milliards de francs CFA.

D- DIVERS

Le Président de la République du Rwanda, SEM Paul KAGAME, effectuera une visite de travail en Côte d'Ivoire, le 14 octobre 2019 dans le cadre de la 8e édition du Forum économique annuel de la CGECI Academy.

Le Président de la République, SEM Alassane OUATTARA, effectuera deux visites de travail à l'extérieur du pays. La première aura lieu à Tokyo, du 20 au 23 octobre 2019, à l'occasion de l'intronisation du nouvel Empereur du Japon et la seconde se tiendra du 23 au 26 octobre 2019 dans le cadre du Sommet de haut niveau Russie-Afrique qui aura lieu en Russie.

Le prochain Conseil des Ministres au lieu le 06 novembre 2019.

Fait à Abidjan, le 09 octobre 2019
Sidi Tiémoko TOURE
Ministre de la Communication et des Médias,
Porte-parole du Gouvernement
porteparolat@communication.gouv.ci

Tous droits de reproduction réservés

Date : 10/10/2019
Pays : Côte d'Ivoire
Page(s) : 1, 14
Périodicité : Quotidien
Surface : 78 %
Nature : Une et article de fond

Fraternité Matin

Impôts, Tnt, électricité, anacarde, Carte nationale d'identité / Tous les textes ont été votés à la majorité des membres de la Commission des affaires économiques et financières, en sa session du 8 octobre, à l'exception de la loi relative à la Tnt qui a fait l'unanimité.

L'Assemblée nationale adopte six importants projets de loi en commission

Le ministre auprès du Premier ministre chargé du Budget et du portefeuille de l'Etat, Moussa Sanogo (au centre) a eu des échanges francs avec les députés membres de la Caef. (DR)

Le ministre auprès du Premier ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'État, était face aux députés membres de la Commission des Affaires Économiques et financières (Caef) de l'Assemblée nationale, le 8 octobre, pour leur expliquer les motifs de 6 projets de loi de ratification d'ordonnances prises par le Président de la République. Les textes qui ont été examinés et votés par les députés portent sur la ratification de l'ordonnance N° 2017-769 du 22 novembre 2017 modifiant les articles 151, 166, 277 et 623 du Code général des impôts ; la ratification de l'ordonnance N° 2017-770 du 22 novembre 2017 portant exonération des droits domaniaux et de publicité foncière en faveur de Côte d'Ivoire Energies, en abrégé CI-Energies ; la ratification de l'ordonnance N° 2017- 822 du 14 décembre 2017, instituant une taxe sur les exportations de noix brutes de cajou, pour le soutien au développement durable de la filière anacarde ; la ratification de l'ordonnance N° 2019-289 du 03 avril 2019 fixant le taux du Droit unique de sortie sur les exportations de noix de cajou ; la ratification de l'ordonnance N° 2019-390 du 08 mai 2019, portant légalisation du régime fiscal et douanier, prévu par le Contrat de partenariat relatif à la conception, au financement, à la mise en place, à l'exploitation au maintien en condition, à la mise à niveau et au gros entretien renouvellement du registre national des personnes physiques en Côte d'Ivoire, conclu le 8 avril 2019 avec la société Semlex Côte d'Ivoire ; et la ratification de l'ordonnance N°2019-391 du 08 mai 2019, portant exonération des droits de douanes et de la taxe sur la valeur ajoutée, sur les équipements nécessaires à la réception du signal de la Télévision numérique terrestre. Toutes ces ordonnances ont en commun, des réductions ou des abandons de droits fiscaux afin d'accroître le pouvoir d'achat de la population ou lui permettre d'accéder facilement à des biens et services sociaux. L'Ordonnance N° 2019- 289 du 03 avril 2019, fixant le taux du Droit unique de sortie sur les exportations de noix de cajou dont le but est de modifier à la baisse, le taux du Dus sur l'anacarde, passant du 10% à 7%, permettra d'offrir un meilleur prix aux producteurs, dans un contexte marqué par la baisse du prix sur le marché international. Quant à l'Ordonnance N° 2017-770 du 22 novembre 2017, portant exonération des droits domaniaux et de publicité foncière en faveur de Côte d'Ivoire Energies, en abrégé CI-Energies, elle vise à permettre à CI-Energies d'atteindre les objectifs fixés par l'État en matière d'électrification rurale. Par ailleurs, l'Ordonnances et N° 2019-390 du 08 mai 2019, portant légalisation du régime fiscal et douanier, prévu par le Contrat de partenariat relatif à la Conception, au Financement, à la mise en place, à l'exploitation, au maintien en condition, à la mise à niveau et au gros entretien renouvellement du Registre national des personnes physiques en Côte d'Ivoire, conclu le 8 avril 2019 avec la société Semlex Côte d'Ivoire ; et l'ordonnance N° 2019-391 du 08 mai 2019, portant exonération des droits de douanes et de la taxe sur la valeur ajoutée sur les équipements nécessaires à la réception du signal de la Télévision numérique terrestre (Tnt), permettront respectivement de faire baisser le coût réel de réalisation de la carte nationale d'identité, afin de le maintenir à 5000 F comme fixé par le gouvernement et de réduire le coût réel des équipements Tnt qui est de 16 mille à 10 mille sur une période de trois ans, pour les rendre accessibles à toute la population. Les dépenses fiscales relatives à la Tnt sont estimées à 13 milliards de FCfa sur les trois ans, selon le ministre. « Ces projets de loi touchent des domaines divers. Par exemple pour le secteur de l'électricité, il s'agit d'aider avec l'instrument de la fiscalité à accroître nos capacités de production ; Concernant la fiscalité applicable à l'anacarde, la volonté du gouvernement est de faire en sorte que cette filière marche bien, eu égard au nombre important de nos concitoyens qui en vivent. Il y a aussi des décisions qui touchent l'ensemble des ivoiriens notamment la Télévision numérique terrestre et la carte d'identité.

Tous droits de reproduction réservés

Impôts, Tnt, électricité, anacarde, carte nationale d'identité

L'Assemblée nationale adopte 6 importants projets de loi en commission

P.14

L'objectif de tous ces textes qui ont été pris par le gouvernement est d'utiliser l'instrument fiscal pour aider à réduire les coûts d'acquisition de ces différents biens ou faciliter leur fourniture aux populations », a expliqué le ministre auprès du Premier ministre chargé du Budget et du portefeuille de l'État, Moussa Sanogo. Les débats ont duré environ 5 heures de temps. Ils ont permis aux députés d'aller en profondeur dans la compréhension de certaines décisions prises par le gouvernement, mais aussi d'informer le commissaire du gouvernement sur certaines situations qui prévalent dans leurs circonscriptions respectives. Des échanges que le ministre a qualifiés de riches et instructifs.

DAVID YA

Tous droits de reproduction réservés

Date : 10/10/2019
Pays : Côte d'Ivoire
Page(s) : 1, 7
Périodicité : Quotidien
Surface : 93 %
Nature : Une et article de fond

L'INTELLIGENT d'ABIDJAN

Affaire « Menaces de mort contre un patron de presse à Guiglo »

Sidi Touré précise : “Aucunement vous ne verrez le Premier ministre tenir des propos de menace envers qui que ce soi”

Denis KAH ZION échangeant avec le Premier Ministre (Photo DR)

Le mercredi 9 octobre 2019, pendant le compte rendu du Conseil des ministres au Palais de la Présidence de la République à Abidjan-Plateau, le ministre Sidi Touré, porte-parole du gouvernement a appelé à ne pas qualifier de menaces, les propos tenus par le Premier ministre Amadou Gon Coulibaly à l'endroit du Maire de Toulepleu Denis Kah Zion, Directeur général du journal “Nouveau Reveil”, le vendredi 4 octobre 2019, à l'occasion de son meeting dans la ville. « Il faut ramener ces propos à leurs justes proportions (les propos du Premier ministre Amadou Gon Coulibaly. Ndlr). Le Premier ministre est un homme d’État. Et, aucunement, vous ne le verrez tenir des propos de menace envers qui que ce soit. J’aimerais faire cette clarification. Ensuite, j’aimerais noter que la liberté de la presse est effective en Côte d’Ivoire. Ce n'est pas nous qui le disons. Voyez toutes ces performances accomplies en la matière, en termes de classement établi par Reporter sans frontière. Ce n'est pas nous qui le disons. Il ne faut pas sortir le propos du Premier ministre de son contexte, at-il dit sans rappeler les propos du Chef du gouvernement, ni confirmer ceux que le patron du journal le Nouveau Réveil avait révélé. Dans une note de protestation produite le mercredi 8 octobre 2019, et dont nous avons reçu copie, Denis Kah Zion a maintenu sa version, et l’accusation. « "Le Nouveau Réveil", ton journal s’attaque tous les jours au président Alassane Ouattara, il me charge de te dire que tu es libre de faire ton travail, mais qu’il n’acceptera plus les attaques gratuites et méchantes contre sa personne. En venant ici à Toulépleu, il m’a demandé, et il a surtout insisté, que je te porte ce message qui, j’espère, a été bien entendu et bien compris. Merci. », a révélé le Maire de Toulepleu et patron de ce journal proche du Pdci-Rda. Membre du secrétariat exécutif et du bureau politique du Pdci, Denis Kah Zion, estime que ces propos sont des menaces, contre lesquelles il prend à témoin « l'opinion nationale et internationale ».

J-H KOFFO

Tous droits de reproduction réservés

Date : 10/10/2019
Pays : Côte d'Ivoire
Page(s) : 4
Périodicité : Hebdomadaire
Surface : 67 %
Nature : Article de fond

LE SURSAUT

PRÉSIDENTIELLE 2020

Voici les entreprises dans le viseur du pouvoir

Les factures de nombreuses entreprises pourraient durer dans les tiroirs du Trésor ou encore verraient fréquemment à leurs portes les agents des Impôts. En effet, selon la Lettre du continent n°809, le pouvoir d'Abidjan aurait décidé d'exercer des pressions sur les entreprises qui pourraient être tentées d'épauler l'opposition plutôt que le premier ministre Amadou Gon Coulibaly, candidat putatif d'Alassane Ouattara. Déjà le pouvoir d'Abidjan a suspendu le paiement des dettes de l'Etat envers certaines entreprises suspectées. « La crainte de la Présidence est en effet que ces crédits puissent indirectement revenir aux candidats de l'opposition… Les seules entreprises qui parviennent à faire régler leurs factures par le Trésor sont celles dont les PDG ou actionnaires sont identifiés comme des fidèles du pouvoir », explique le bimensuel très introduit. Autre arme du régime d'Abidjan, ce sont les pressions fiscales. En effet, selon la Lettre du continent, les entreprises que la présidence soupçonne d'être proches d'Henri Konan Bédié feraient l'objet d'attentions renouvelées des services fiscaux. C'est notamment le cas du groupe agro –industriel Sifca, premier employeur privé du pays dont le PDG est Jean Louis Billon. Même constat chez le groupe de banque-assurance NSIA dont le président Jean Kacou Diagou est considéré comme un proche d'Henri Konan Bédié par la présidence ivoirienne. Affaire à suivre.

A.TRAORE

Tous droits de reproduction réservés